

Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI)

Les caisses de pensions sont appelées à s'engager

Les institutions de prévoyance ont pour devoir fiduciaire de gérer les avoirs de retraite dans l'intérêt à très long terme de leurs bénéficiaires. Pour chaque investissement, cela implique la prise en compte simultanée des dimensions économique, environnementale, sociale et de gouvernance.

L'importance relative des investisseurs institutionnels n'a cessé de croître au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, ils représentent souvent les deux tiers, voire davantage du capital des sociétés cotées en bourse. La plupart d'entre eux représentent des bénéficiaires qui ont un horizon de placement à long terme.

C'est à eux que s'adressent les Principes pour l'Investissement Responsable par les Nations Unies (UNPRI) lancés en 2006 sous l'auspice des Nations Unies. Au niveau international, les UNPRI constituent aujourd'hui une référence.

Six principes pour un investissement responsable

L'adhésion aux six principes UNPRI engage notamment le signataire à prendre en compte les thématiques environnementale, sociale et de gouvernance dans l'analyse de ses investissements, à se comporter en investisseur actif, à agir conjointement avec d'autres investisseurs et à rendre compte régulièrement sur les activités menées dans le cadre de l'application des principes.

Pour faciliter l'information et la collaboration entre investisseurs, le secrétariat des UNPRI met à disposition des signataires une plateforme électronique de dialogue. Celle-ci permet d'être informé en permanence des initiatives d'actionnariat actif lancées par l'un ou l'autre des signataires, ainsi que de se joindre à ces initiatives. Pour les auteurs d'une activité d'engagement, cela permet d'obtenir rapidement le soutien de la communauté

internationale des investisseurs institutionnels, ce qui contribue à augmenter fortement son impact.

A titre d'exemple, la Fondation Ethos a fait appel à ce réseau en automne 2009 pour obtenir le soutien international aux résolutions «Say on Pay» et «Stop Chairman-CEO» qui avaient été déposées avec 8 caisses de pension auprès de Novartis. Le rapide soutien d'une trentaine d'investisseurs représentant plus de CHF 650 milliards d'actifs sous gestion a certainement conduit le conseil d'administration de Novartis à appliquer volontairement ce que demandaient les deux résolutions. Finalement, cela a permis le retrait des résolutions.

Absence des caisses de pension suisses

La Suisse est l'un des rares pays au monde où la fortune gérée au sein du système de retraite est quasiment équivalente au produit national brut du pays. Pourtant, malgré l'importance des avoirs accumulés par la prévoyance professionnelle suisse, le lancement des UNPRI a passé quasiment inaperçu.

Les signataires des UNPRI se regroupent en trois catégories: les propriétaires d'actifs, les gérants de fonds et les consultants. Actuellement, près de 1000 institutions se sont engagées à mettre en œuvre ces principes. En Suisse, on compte 51 signa-

taires, dont seulement trois caisses de pension.¹ Ce manque d'intérêt de la part des institutions de prévoyance suisses est inquiétant. Plusieurs facteurs semblent contribuer à cette situation.

En bref

- > L'adhésion aux UNPRI engage notamment le signataire à prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance
- > En Suisse, les UNPRI comptent 51 signataires, dont seulement trois caisses de pension

En premier lieu, rares sont les responsables de caisses de pension qui s'intéressent à des initiatives internationales et de surcroît lancées hors de Suisse. Même l'association faitière des caisses de pension suisses, l'ASIP, ne fait que rarement allusion à des expériences menées hors de Suisse.

Deuxièmement, il apparaît que la mentalité suisse veut que lorsque l'on signe des

¹ La liste des signataires suisses est publiée dans la rubrique «Download» sur notre site web: <http://www.pps-epas.ch/fr/downloads/>.

Auteur

Dominique Biedermann
Directeur
de la Fondation Ethos



principes, il faut simultanément être parfait dans leur mise en œuvre. Or, les UNPRI sont des principes formulés pour une réalisation dynamique. Cela signifie que le signataire s'engage à améliorer régulièrement ses pratiques, tout en étant conscient qu'il s'agit d'une démarche progressive nécessitant des efforts dans la durée.

Troisièmement, en Suisse on n'aime guère être le premier à s'engager dans une nouvelle démarche. Idéalement, il est préférable que plusieurs collègues aient effectués les premiers pas pour que l'on considère qu'il n'y a plus de risque à s'engager soi-même. Il est également souvent relevé qu'une adhésion de plus ou de moins ne changera rien à l'impact d'une initiative d'investisseur actif.

Finalement, de nombreuses institutions argumentent que cela coûtera cher de s'engager pour de nouvelles tâches. De plus, si l'initiative a du succès, tout le monde en profitera, y compris ceux qui n'y ont pas contribué!

Participer à des initiatives conjointes au niveau international

Face à une telle résistance et résignation, la Fondation Ethos (signataire des UNPRI dans la catégorie «gérants de fonds» depuis 2006) a décidé de proposer aux caisses de pension suisses une assistance pour la signature et la mise en œuvre des UNPRI. En premier lieu, il est mis à disposition un accompagnement des caisses de pension qui souhaitent participer à des initiatives collectives d'engagement à l'échelle internationale. Deuxièmement, les démarches administratives liées au reporting annuel sur la mise en œuvre des principes UNPRI sont prises en charge.

Les initiatives collectives d'engagement se traduisent généralement par la signature d'une lettre de soutien, la participation à des consultations publiques, l'organisation d'un engagement conjoint ou la présentation d'une résolution d'actionnaire. A titre d'exemple, un processus de dialogue collectif avec les principales

bourses mondiales a récemment été engagé (y compris avec la bourse suisse), afin que celles-ci prennent des mesures pour que les sociétés cotées publient davantage d'informations à leurs actionnaires en matière de stratégie et de risques environnementaux et sociaux.

Pour une caisse de pension, participer à de telles initiatives est devenu une opportunité concrète d'assumer sa responsabilité fiduciaire de gérant à long terme des avoirs de retraite, au bénéfice direct de chacun de ses bénéficiaires. ■

Pour davantage d'informations sur les principes des UNPRI, cf. l'article allemand de René Nicolodi à la page 47 de ce numéro.

Nichts Neues.

(Über 35 Jahre Erfahrung mit Indexfonds)

Indexfonds sind nichts Neues für uns. The Vanguard Group, Inc. hat 1976 den ersten Indexfonds für Privatanleger auf den Markt gebracht. Von dieser mehr als 35-jährigen Erfahrung profitieren unsere Kunden.

The Vanguard Group ist eine der grössten Vermögensverwaltungsgesellschaften weltweit und führend bei Indexanlagen. Seit 1998 betreuen wir institutionelle Anleger in der Schweiz.

Erfahren. It's the Vanguard Way.™

Interessiert? Kontaktieren Sie uns: Institutionelle Anleger erreichen uns unter 044 220 13 00 oder www.introducing-vanguard.ch.

Wir bitten Privatanleger, sich an ihren Anlageberater zu wenden.



Die Angaben in diesem Dokument stellen keine Rechts-, Steuer- oder Anlageberatung dar. Bitte verwenden Sie dieses Dokument nicht als Grundlage für Ihre Anlageentscheidungen. Der Wert von Anlagen und die daraus erzielten Erträge können ebenso fallen wie steigen, und Anleger erhalten den ursprünglich investierten Betrag unter Umständen nicht in voller Höhe zurück. Herausgegeben von Vanguard Investments Switzerland GmbH. © 2012 Vanguard Investments Switzerland GmbH. Alle Rechte vorbehalten.